

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**BANQUE DE TUNISIE -BT-**

Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au **30 juin 2011**. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, F.M.B.Z- KPMG TUNISIE (Moncef Boussanouga Zammouri) et FINOR (Fayçal Derbel).



BANQUE DE TUNISIE
BILAN
 SITUATION ARRETEE AU 30 Juin 2011

(unité = 1000DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	juin-2011	juin-2010	déc-2010
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	34 740	118 170	38 968
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	82 534	168 643	208 211
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	2 696 454	2 324 200	2 610 177
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	81 066	31 932	31 708
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	202 123	173 142	188 288
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	42 616	43 644	44 464
AC7	Autres actifs	3.7	14 749	13 075	20 592
TOTAL ACTIF			3 154 282	2 872 806	3 142 408

PASSIF	Rubriques	Notes	juin-2011	juin-2010	déc-2010
PA1	BCT		0	0	0
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers	4.1	178 992	54 136	59 791
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 311 236	2 159 112	2 419 440
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	92 367	116 783	103 944
PA5	Autres passifs	4.4	93 001	95 172	91 484
TOTAL PASSIF			2 675 596	2 425 203	2 674 659

CAPITAUX PROPRES		Notes	juin-2011	juin-2010	déc-2010
CP1	Capital social	5.1	112 500	112 500	112 500
CP2	Réserves	5.2	278 054	249 227	249 227
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		918	1 044	1 044
CP6	Bénéfice de l'exercice		37 937	35 555	55 701
TOTAL CAPITAUX PROPRES			478 686	447 603	467 749
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			3 154 282	2 872 806	3 142 408



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

SITUATION ARRETEE AU 30 Juin 2011

(unité = 1000DT)

HORS BILAN		Notes	juin-2011	juin-2010	déc-2010
	Passifs éventuels	6.1	316 449	357 081	345 443
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		218 652	210 176	214 617
HB2	Crédits documentaires		97 797	146 905	130 826
	Engagements donnés		879 191	360 364	643 437
HB4	Engagements de financement donnés	6.2	876 798	359 562	640 466
HB5	Engagements sur titres		2 393	802	2 971
	Engagements reçus		1 366 547	1 184 050	1 382 238
HB6	Engagements de financement reçus		79 000	79 000	79 000
HB7	Garanties reçues	6.3	1 287 547	1 105 050	1 303 238



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DE RESULTAT

AU 30 Juin 2011

(Unité = en 1000 DT)

Rubriques	Notes	juin-11	juin-10	déc.-10
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>				
Intérêts et revenus assimilés	7.1	89 817	74 472	164 450
Commissions (en produits)	7.2	16 730	16 397	33 052
Gains sur portef-titres commercial et opérations financières	7.3	6 071	5 050	10 458
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	9 967	9 774	10 118
<u>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>122 585</u>	<u>105 693</u>	<u>218 078</u>
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	43 118	29 741	69 270
Commissions encourues		509	490	1 035
<u>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>43 627</u>	<u>30 231</u>	<u>70 305</u>
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>		<u>78 958</u>	<u>75 462</u>	<u>147 773</u>
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.6	13 181	10 645	38 760
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille invest	7.7	0	-773	759
Autres produits d'exploitation		271	220	515
Frais de personnel		13 213	12 443	25 445
Charges générales d'exploitation		4 639	4 861	10 870
Dotations aux amortissements sur immobilisations		3 103	2 858	5 992
<u>RESULTAT D'EXPLOIATION</u>		<u>45 093</u>	<u>45 648</u>	<u>66 462</u>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		-156	70	318
Impôt sur les bénéfices		7 000	10 163	11 079
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>37 937</u>	<u>35 555</u>	<u>55 701</u>



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 01/01/2011 au 30/06/2011
(en milliers de Dinars)

	Notes	juin-11	juin-10	déc.-10
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	107 752	95 927	207 980
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-44 959	-30 335	-66 106
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		8 857	-31 295	-31 018
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-86 051	-210 832	-525 313
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-107 052	267 660	523 512
Titres de placement		-69 899	0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-26 788	-19 830	-34 554
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-28 298	-12 610	-18 247
Impôt sur les bénéfices		-456	-11 729	-21 716
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		<u>-246 894</u>	<u>46 956</u>	<u>34 538</u>
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 647	5 012	10 175
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-11 514	-1 500	-22 997
Acquisition/ cession sur immobilisations		-1 231	-4 389	-8 204
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		<u>-5 098</u>	<u>-877</u>	<u>-21 026</u>
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission d'actions		0	0	0
Emissions d'emprunts		0	0	0
Remboursements d'emprunts		0	0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-11 397	-12 037	-24 700
Dividendes versés	8.3	0	-32 625	-32 625
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		<u>-11 397</u>	<u>-44 662</u>	<u>-57 325</u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-263 389	1 417	-43 813
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		185 577	229 390	229 390
<u>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</u>		<u>-77 812</u>	<u>230 807</u>	<u>185 577</u>



BANQUE DE TUNISIE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2011

1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 112.500.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 112 500 000 actions de 1 DT chacune.

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2011 ont été établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2.1.1 La classification des créances :

- (i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.



(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

<i>Classe</i>	<i>Taux de provision</i>
<i>0 et 1</i>	<i>0%</i>
<i>2</i>	<i>20%</i>
<i>3</i>	<i>50%</i>
<i>4 et 5</i>	<i>100%</i>

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4, définies dans le paragraphe précédent, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour le besoin de la présentation des états financiers.

2.3 Le Portefeuille-titres :

2.3.1 Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.



A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2011. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2011.

2.5 Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Valeurs immobilisées	30 juin 2011	31/12/2010
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%
Logiciels informatiques	33,33%	33,33%

2.6 Impôts sur les bénéfices :

L'impôt sur les bénéfices été déterminé de manière estimative tenant compte des prévisions de Décembre 2011.

2.7 Constatations des opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est l'approche économique qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

Les loyers encaissés par la Banque sur ces opérations de leasing sont constatés dans ses livres comptables comme suit : le principal vient en déduction du montant du crédit leasing accordé à la clientèle et les intérêts sont constatés dans les produits de la Banque.

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Banque Centrale de Tunisie	10 069	99 222	20 864
Caisse dinars	21 241	17 358	16 004
Compte courant postal	56	58	<8>
Traveller's Chèques	54	42	36
Monnaies et matières	3 320	1 490	2 072
	<u>34 740</u>	<u>118 170</u>	<u>38 968</u>

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires ainsi que les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	75 000	122 000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	6 301	9 589	8 445
Correspondants étrangers	4 819	4 918	3 446
Placements en devises	71 186	78 216	73 830
Banques et correspondants en Dinars convertibles	-	-	4
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	165	122	339
Intérêts réescompte Prêts aux organismes fin. spécialisés	63	798	147
	<u>82 534</u>	<u>168 643</u>	<u>208 211</u>

3.3 Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes ordinaires débiteurs	297 167 (1)	243 418	213 864
Portefeuille escompte ordinaire	2 198 196	1 867 432	2 161 509
Crédits au personnel	32 221	22 582	24 304
Créances sur crédit bail	10 023	10 615	10 601
Autres crédits à la clientèle	33 115 (3)	10 670	65 529
Crédits sur ressources spéciales	87 298 (2)	118 598	99 678
Créances classées sur ressources ordinaires	163 075	138 552	149 311
Créances classées sur ressources spéciales	6 635	3 520	6 489
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	23 476	21 257	21 210
Total brut	2 851 206	2 436 644	2 752 495
Agios réservés comptabilisés	<4 870>	< 2 156 >	<2 436>
Provisions pour crédits à la clientèle	<149 882> (4)	< 110 288 >	<139 882>
Total net	2 696 454	2 324 200	2 610 177

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

(3) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	23 410	8 388	65 273
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	9 705	2 282	256
	33 115	10 670	65 529

(4) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Provisions au 31 Décembre 2010	139 882
Dotations et reprise Juin 2011	10 000
Solde des provisions sur créances au bilan au 30 Juin 2011	149 882

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de placement	69 899	(*) 31 032	(*) 31 031
Titres de transaction	7 718	0	0
Créances rattachées	3 449	900	677
	<u>81 066</u>	<u>31 932</u>	<u>31 708</u>

(*) Retraité pour les besoins de la comparabilité

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de participation libérés	161 621	154 501	152 493
Titres d'investissement	4 008	5 930	3 967
Obligations	5 998	3 342	4 502
Fonds Gérés par des sicars	32 487	7 500	31 637
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	2 469	4 968	149
Total brut	206 583	176 241	192 748
Provisions pour dépréciations de titres	<4 460>	< 3 099 >	<4 460>
Total net	202 123	173 142	188 288

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	113 487	105 658	105 658
Acquisitions	1 255	4 466	9 490
Cessions et régularisations	<126>	<128>	<1 661>
Valeurs brutes en fin d'exercice	114 616	109 996	113 487
Amortissements	<72 000>	< 66 352 >	<69 023>
Valeurs nettes en fin d'exercice	42 616	43 644	44 464

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes de régularisation	6 919 (1)	6 590	7 306
Siège, succursales et agences	869	1 438	972
Débiteurs divers	6 961	5 047	12 314
	<u>14 749</u>	<u>13 075</u>	<u>20 592</u>

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Compensation reçue	2 274	1 720	3 048
Agios, débits à régulariser et divers	5 078	5 786	4 766
Compte d'ajustement devises	<433>	<916>	<508>
	<u>6 919</u>	<u>6 590</u>	<u>7 306</u>

4- NOTES RELATIVES AU BILAN – PASSIFS :

4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Emprunts au jour le jour et à terme	169 218	49 306	46 354
Banques et correspondants étrangers	6 002	2 833	10 191
Organismes financiers spécialisés	3 654	1 927	3 113
Dettes rattachées	118	65	133
Banques et correspondants dinars	-	5	-
	<u>178 992</u>	<u>54 136</u>	<u>59 791</u>

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Comptes à vue	733 880	665 784	668 878
Comptes d'épargne	552 826 (1)	501 742	551 586
Comptes à terme et bons de caisse	767 764	761 037	927 101
Certificats de dépôts	179 000	173 000	202 500
Autres sommes dues à la clientèle	58 770	41 878	49 227
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	18 996	15 671	20 148
	<u>2 311 236</u>	<u>2 159 112</u>	<u>2 419 440</u>

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Comptes spéciaux d'épargne	533 688 (i)	481 260	531 928
Compte épargne logement	17 371	18 916	18 014
Compte épargne horizon	1 219	1 333	1 262
Comptes d'épargne investissement	58 (ii)	62	58
Comptes d'épargne actions	285	127	189
Comptes d'épargne avenir	205	44	135
	<u>552 826</u>	<u>501 742</u>	<u>551 586</u>

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts conformément à la législation fiscale en vigueur pour la promotion de l'investissement.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Ressources extérieures	87 540	112 088	99 458
Ressources budgétaires	3 473	2 985	2 952
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	1 354	1 710	1 534
	<u>92 367</u>	<u>116 783</u>	<u>103 944</u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>		<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes de régularisation	60 362	(i)	51 891	60 891
Créditeurs divers	11 802		18 658	7 693
Provisions	20 837	(ii)	24 623	22 900
	<u>93 001</u>		<u>95 172</u>	<u>91 484</u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Compensation à régler	51 357	42 487	50 720
Agios, Crédits à régulariser et divers	9 005	9 404	10 171
	<u>60 362</u>	<u>51 891</u>	<u>60 891</u>

(ii) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Provisions pour risques et charges	8 209	8 730	8 209
Provisions pour congés payés	1 433	1 621	1 433
Provisions pour créances hors bilan	7 688	7 672	7 688
Provisions pour prime d'intéressement	3 507	6 600	5 570
	<u>20 837</u>	<u>24 623</u>	<u>22 900</u>

5 NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<u>31-déc.-10</u>	<u>Affectation du résultat (1)</u>	<u>Autres Variations (2)</u>	<u>30-juin.-11</u>
<u>Capital</u>	<u>112 500</u>			<u>112 500</u>
<u>Réserves et report à nouveau</u>	<u>299 548</u>	<u>28 701</u>		<u>328 249</u>
Réserve légale	10 861	389		11 250
Réserve de prévoyance	207 409	1 000	2 253	210 662
Réserve à régime spécial	27 457	1 777	<2 253>	26 981
Réserve /réinvestissement exonéré	3 500	25 661		29 161
Report à nouveau	1 044	<126>		918
Autres capitaux propres	49 277			49 277
<u>Dividendes distribués</u>	<u>-</u>	<u>27 000</u>		<u>-</u>
<u>Résultat de la période</u>	<u>55 701</u>	<u>< 55 701></u>		<u>37 937</u>
<u>Situation nette</u>	<u>467 749</u>			<u>478 686</u>

- (1) Le résultat de l'exercice 2010 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2011.
- (2) Réaffectation de la réserve à régime spéciale pour plus value de cession d'action exonérée en réserves de prévoyance.

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

6.1 Passifs éventuels

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Ouverture de crédits documentaires	93 558	129 216	122 377
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	4 239	17 689	8 449
	<u>97 797</u>	<u>146 905</u>	<u>130 826</u>

6.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Crédits notifiés et non utilisés	128 232	237 821	220 927
Engagements en faveur des banques résidentes	748 566	121 741	419 539
	<u>876 798</u>	<u>359 562</u>	<u>640 466</u>

6.3 Garanties reçues :

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentée en hors bilan s'élève au 30/06/2011 à 1.287.547 mille dinars. Elle est déterminée comme suit :

- ✓ Seules les garanties réelles (Circulaire n° 91-24) ont été prises en compte ;
- ✓ Les garanties financières relatives à des créances classées ont fait l'objet d'une évaluation individuelle ;
- ✓ La valeur de ces garanties est retenue, dans la limite de la créance correspondante.

7. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

7.1 Intérêts et revenus assimilés :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	89 146 (i)	72 963	162 116
Produits sur opérations interbancaires	671	1 509	2 334
	<u>89 817</u>	<u>74 472</u>	<u>164 450</u>

- (i) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2011 sur les crédits accordés à la clientèle. Ce solde est détaillé comme suit par nature de crédit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus du portefeuille escompte	73 959	62 913	139 113
Revenus des comptes débiteurs	13 516	8 339	19 573
Commissions sur avals et cautions	1 226	1 248	2 463
Produits sur opérations de leasing	445	463	967
	<u>89 146</u>	<u>72 963</u>	<u>162 116</u>

7.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Commissions sur comptes	3 814	3 539	7 118
Opérations guichet et opérations diverses	741	656	1 338
Opérations sur titres	2 461	2 538	4 862
Opérations avec l'étranger	1 691	1 789	3 690
Commissions sur moyens de paiement	3 318	2 921	6 306
Commissions de gestion	4 705	4 954	9 738
	<u>16 730</u>	<u>16 397</u>	<u>33 052</u>

7.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Gains nets sur opérations de change	4 255	4 293	8 949
Gains nets sur titres de transaction	1 816	757	1 509
	<u>6 071</u>	<u>5 050</u>	<u>10 458</u>

7.4 Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus des titres de participation	8 317	8 515	8 740
Revenus des obligations et portage	1 650	1 259	1 378
	<u>9 967</u>	<u>9 774</u>	<u>10 118</u>

Conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, les plus values réalisées sur les titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement » et les intérêts courus sur les contrats de portage ont été intégrés au revenu du portefeuille d'investissement.

7.5 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	38 701	26 147	61 482
Charges sur emprunts et ressources spéciales	2 464	3 193	6 025
Charges sur opérations interbancaires	1 953	401	1 763
	43 118	29 741	69 270

7.6 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur actifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Dotation nettes aux provisions pour créances	10 000 (i)	3 500	33 110
provisions pour risque opérationnel et AED	-	1 000	624
Provisions pour congés payés	-	-	141
Provisions pour apurement des comptes	-	-	-
provisions pour prime d'intéressement	3 500 (ii)	6 600	5 570
Créances irrécouvrables passées par perte	54	2	162
Pertes diverses d'exploitation	-	-	310
Recouvrement sur créances radiées	<373>	<451>	<1 006>
reprises de provisions sur risques et charges	-	<6>	<151>
	13 181	10 645	38 760

(i) il s'agit de la dotation nette des provisions affectées aux créances classées

(ii) C'est la dotation aux provisions constituée pour la couverture de la prime d'intéressement à régler en 2012.

7.7 Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

Ce poste comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins values sur les titres d'investissements. Il est détaillé comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Dotations nettes aux provisions pour titres	-	-	<1361>
Moins value réalisée sur titres d'investissement	-	-	<1 438>
Plus values réalisées sur titres d'investissement	-	773	2 040
	-	773	<759>

8. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**8.1 Produits d'exploitation encaissés**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts et revenus assimilés	89 817	74 472	164 450
Commissions en produits	16 730	16 398	33 052
Gain sur portefeuille titre commercial et autres produits financiers	6 071	5 050	10 458
Ajustement des comptes d'actif	<4 866>	7	20
	<u>107 752</u>	<u>95 927</u>	<u>207 980</u>

8.2 Charges d'exploitations décaissées

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	<43 118>	< 30 230 >	<70 305>
Ajustement des comptes du passif	<1 841>	< 105 >	4 199
	<u><44 959></u>	<u>< 30 335 ></u>	<u><66 106></u>

8.3 Dividendes versés

Les dividendes à verser par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2011 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2011. Ils se sont élevés à 27 000 mille dinars pour une mise en paiement à partir du 01/07/2011.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2011

*Messieurs les Actionnaires de la
Banque de Tunisie « BT »*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2009 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2011 qui font apparaître un total bilan de 3.154.282 mille dinars et un bénéfice net de 37.937 mille dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie, comprenant le bilan au 30 Juin 2011, l'état des engagements hors bilan ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes aux états financiers contenant notamment un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base d'un examen limité.

Nous avons effectué cet examen selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Par ailleurs, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences qu'implique une mission de certification, dont notamment l'examen des engagements et l'évaluation des risques et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la Banque.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2011, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque, ainsi que la

performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 10 Août 2011

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR

Fayçal DERBEL

2011 AS 852
